

C'est clair !

ASSURANCE AIDE AUX AIDANTS Prévi Facil'Aidant

Vous aidez un proche, nous prenons le relais en cas de besoin.

Vous êtes nombreux à consacrer du temps à un proche en difficulté.

Parce que votre quotidien doit être préservé et protégé, nous vous accompagnons dans votre rôle d'aidant auprès de votre aidé dépendant ou handicapé.



Pourquoi ce contrat est-il fait pour vous ?

- **Dès la prise d'effet et sur simple demande, votre contrat Prévi Facil'Aidant intervient**

Pour vous aider à assurer votre rôle d'aidant, nous vous apportons les informations dont vous avez besoin. Nous vous orientons dans vos démarches liées, par exemple, à l'adaptation du logement, à l'obtention d'aides ou d'allocations. Nous mettons également à votre disposition un service de conseils et d'informations médicales.

Vous bénéficiez également d'une formation personnalisée par une infirmière spécialisée afin de vous aider dans les actes de la vie quotidienne (soins médicaux) et dans la relation avec votre proche.

- **Nous vous accompagnons dans les moments les plus difficiles**

En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à votre domicile pour raison médicale, nous apportons une assistance personnalisée à votre proche :

- aide-ménagère et auxiliaire de vie jusqu'à 60 heures /an,
- portage des repas et médicaments.

Et pour vous :

- forfait de 50 ou 70 euros pour financer le retour à votre domicile suite à une hospitalisation,
- aide-ménagère à votre domicile jusqu'à 20 heures /an.

+ Un capital financier en cas de coup dur !

Si vous êtes hospitalisé au moins 4 jours consécutifs, vous bénéficiez d'un capital « soutien hospi » jusqu'à 1 000 euros.

- **L'équilibre entre votre vie professionnelle et personnelle**

Combiner votre quotidien avec votre rôle d'aidant n'est pas toujours simple.

Afin de pallier votre absence en cas d'obligation professionnelle ou de congés annuels, nous mettons tout en œuvre pour faciliter l'ensemble de vos démarches (aide à la recherche d'une place en milieu médicalisé et organisation de services de proximité pour l'aidé).

Si vous détenez un contrat Protection des Accidents de la Vie, Santé, Dépendance, Auto ou Habitation chez Suravenir Assurances :

Bénéficiez de **- 20%** sur votre contrat Prévi Facil'Aidant.

Et **10%** de réduction sur le 2^{ème} contrat **souscrit par votre conjoint !**

Conditions en vigueur au 15/05/2017.

Distributeur : Crédit Mutuel Arkéa - SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances - 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585 - Les Caisses de Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrites au registre national, consultable sous www.orias.fr.

Assureur : Suravenir Assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 38 265 920 € - entreprise soumise au contrôle de l'ACPR et régie par le Code des Assurances - Siège social : 2, rue Vasco de Gama, Saint-Herblain - 44931 Nantes Cedex 9 – RCS Nantes 343 142 659



Le tableau de synthèse des garanties

	Econom	Optimum
Prestations à la demande		
Renseignements et informations	Oui	
Conseil et accompagnement social	Oui	
Téléconseil médical	Oui	
Mise en relation de l'Aidant* avec des services de proximité	Oui	
Acheminement de matériel médical au domicile de l'Aidé**	Organisation de la livraison	Prise en charge coût de la livraison
Mise en relation de l'Aidant avec des professionnels du bâtiment	Oui	
Aide au déménagement de l'Aidé	Mise en relation	Prise en charge 4 heures de nettoyage
Prestations une fois par contrat		
Diagnostic habitat chez l'Aidé	Mise en relation	Prise en charge déplacement ergothérapeute/audit
Prestations une fois par an		
Formation de l'aidant	2 fois 2 heures	2 fois 2 heures
Bilan de situation	Oui	
Diagnostic financier	Oui	
Soutien psychologique pour l'Aidant	3 entretiens téléphoniques	5 entretiens téléphoniques
Répît d'urgence consécutif à : une hospitalisation imprévue de l'Aidant >2 J ou une immobilisation >5J suite maladie ou un accident de l'Aidant , épuisement de l'Aidant		
Livraison de repas au domicile de l'Aidé	2 transports /an	7 transports /an
Livraison de médicaments au domicile l'Aidé	2 courses /an	5 courses /an
Aide-ménagère au domicile de l'Aidant	20 heures /an	20 heures /an
Garde d'enfant au domicile de l'Aidant	20 heures /an	20 heures /an
Aide-ménagère au domicile de l'Aidé	30 heures /an	60 heures /an
Auxiliaire de vie au domicile de l'Aidé	30 heures /an	60 heures /an
Retour au domicile de l'Aidant suite à sa sortie d'hospitalisation	50 €	70 €
Aide à la recherche d'une place en milieu médicalisé pour l'Aidé	Oui	
Présence d'un proche auprès de l'Aidé	Prise en charge d'un billet de train A/R 2 ^{ème} classe	Prise en charge d'un billet de train A/R 1 ^{ère} classe
Ecoute conviviale de l'Aidé	Oui	
Répît en cas d'indisponibilité de l'Aidant consécutive à : une obligation professionnelle/congés ou hospitalisation prévue >2 jours		
Aide à la recherche d'une place en milieu médicalisé pour l'Aidé	Oui	
Aide-ménagère ou auxiliaire de vie au domicile de l'Aidé	4 heures	
Recherche et organisation de services de proximité pour l'Aidé	Oui	
Accompagnement de l'Aidant en cas de décès de l'Aidé		
Soutien psychologique pour l'Aidant	Mise en relation avec des professionnels	Organisation de 3 entretiens téléphoniques
Aide aux formalités administratives	Oui	
Hospitalisation d'au moins 4 jours consécutifs de l'Aidant		
Capital "Soutien hospi" pour l'Aidant	600 €	1 000 €

*Aidant : Toute personne âgée de 18 à 74 ans inclus, aidant d'un proche dépendant ou handicapé à titre non professionnel, dans le cadre des activités de la vie quotidienne.

**Aidé : Toute personne âgée de plus de 18 ans.

Conditions en vigueur au 15/05/2017.

Distributeur : Crédit Mutuel Arkéa - SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances - 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585 - Les Caisses de Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrites au registre national, consultable sous www.orias.fr.

Assureur : Suravenir Assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 38 265 920 € - entreprise soumise au contrôle de l'ACPR et régie par le Code des Assurances - Siège social : 2, rue Vasco de Gama, Saint-Herblain - 44931 Nantes Cedex 9 – RCS Nantes 343 142 659



Cas pratique : comprendre quand intervient Prévi Facil'Aidant



Chaque jour Marie s'occupe de son père Jean. Elle se rend à son domicile, après son travail, afin de lui préparer ses repas, l'aider à faire sa toilette et se coucher.

► **Marie a souscrit le contrat Prévi Facil'Aidant avec la formule Optimum.**

• Dès la prise d'effet : diagnostic de l'habitat

Marie n'était pas certaine que son père puisse rester vivre à son domicile.

Grâce au contrat Prévi Facil'Aidant, Jean a bénéficié d'un diagnostic personnalisé de son habitation par un ergothérapeute pour faire les aménagements nécessaires (remplacement de la baignoire par une douche adaptée, installation d'un monte-escalier).

• Prestations en cas d'hospitalisation imprévue

Il y a quelques mois, Marie a dû être hospitalisée en urgence pendant 3 jours.

Elle a pu bénéficier d'heures d'aide-ménagère à son domicile, d'une aide pour s'occuper de ses enfants après l'école et d'une auxiliaire de vie pour rester auprès de son père.

EN +

Garder le lien en toute simplicité avec la téléassistance



En complément, Marie a souscrit l'**offre Téléassistance connectée** afin de bénéficier d'un service de téléassistance avec vidéo qui permet à son père de lancer une alerte en cas de chute ou de malaise (grâce à un bouton d'alerte porté au poignet ou en pendentif).

1 mois de souscription offert sur la Téléassistance connectée avec le contrat Prévi Facil'Aidant selon les conditions de souscription de Arkéa on life.

Conditions en vigueur au 15/05/2017.

Les avantages et garanties présentés dans ce document sont soumis au respect des dispositions réglementaires et contractuelles (Conditions générales, particulières et tarifaires) applicables au contrat souscrit ; conditions, franchises, exclusions et limites de garanties comprises. Nous vous invitons à consulter les Conditions Générales de ces contrats d'assurance présentes sur le site www.cmb.fr.

L'assurance Aide aux aidants est un contrat proposé par Suravenir Assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 38 265 920 € - entreprise soumise au contrôle de l'ACPR et régie par le Code des Assurances -
Siège social : 2, rue Vasco de Gama, Saint-Herblain - 44931 Nantes Cedex 9 - RCS Nantes 343 142 659.

La prestation assistance est assurée par Europ Assistance, entreprise régie par le code des assurances.

Arkéa Assistance : S.A. au capital de 1 690 000 € - Siren : 518 757 166 - RCS Brest - Siège social : 232 rue du Général Paulet - 29200 Brest.
Organisme de Services à la Personne n° SAP518757166.

Crédit Mutuel Arkéa - SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances - 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585 - Les Caisses de Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrites au registre national, consultable sous www.orias.fr



Vos contacts :

- Votre conseiller du Crédit Mutuel de Bretagne
- Par internet www.cmb.fr
- Par téléphone **0 800 118 811** Service & appel gratuits

Et retrouvez-nous également sur:

